



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
18 novembre 2009
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Rapport de la Conférence des Parties sur sa neuvième session tenue à Buenos Aires du 21 septembre au 2 octobre 2009

Première partie: Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session	1–10	3
A. Ouverture de la neuvième session de la Conférence des Parties	1–3	3
B. Élection du Président	4–5	3
C. Déclarations générales	6–10	3
II. Questions d'organisation.....	11–57	3
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	11–16	3
B. Élection des autres membres du Bureau	17–23	6
C. Pouvoirs des délégations	24–25	6
D. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, admission d'observateurs.....	26	7
E. Comité de la science et de la technologie	27–38	7
F. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	39–43	8
G. Comité plénier	44–48	8
H. Groupe spécial d'experts	49–51	9
I. Participation.....	52–56	9
J. Documentation	57	11
III. Inscription d'activités d'organisations de la société civile au programme de travail officiel de la Conférence des Parties: séances de dialogue ouvert (point 15 de l'ordre du jour).....	58–61	11
IV. Débat spécial: séances de dialogue (point 16 de l'ordre du jour).....	62–70	12

A.	Table ronde 1: Les tendances mondiales de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse – les liens avec les autres problèmes et les défis pour les décideurs et les parties prenantes	66	12
B.	Table ronde 2: Désertification/dégradation des terres et changements climatiques – quel rôle pour les terres dans les négociations en cours sur un nouveau régime applicable au climat à Copenhague?	67	13
C.	Table ronde 3: Partenariats et institutions pour la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse – la marche à suivre pour une amélioration	68–70	13
V.	Huitième table ronde des parlementaires	71–72	13
VI.	Décisions et résolutions adoptées par la Conférence des Parties	73–81	13
A.	Décisions prises par la recommandation du Président de la Conférence des Parties.....	74	14
B.	Décision prise sur la recommandation du Bureau	75	14
C.	Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier.....	76	14
D.	Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	77	15
E.	Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie	78	15
F.	Décisions prises sur la recommandation du Groupe spécial d'experts.....	79	16
G.	Résolution.....	80–81	16
VII.	Conclusion de la session	82–85	16
Annexes			
I.	Résumé du débat de haut niveau établi par le Président de la neuvième session de la Conférence des Parties		18
II.	Liste des orateurs du débat spécial: séances de dialogue sous forme de tables rondes		23
III.	Déclaration des parlementaires		26
IV.	Déclaration finale au nom des organisations de la société civile		32
V.	Documents dont est saisie la Conférence des Parties à sa neuvième session		34

I. Ouverture de la session

A. Ouverture de la neuvième session de la Conférence des Parties

1. Le 21 septembre 2009, la neuvième session de la Conférence des Parties a été ouverte par M. Jose Antonio Gonzalez Martin (Espagne), qui a fait une déclaration au nom du Président de la huitième session de la Conférence des Parties.
2. À la même séance, M. Sergio Mario La Rocca, Sous-Secrétaire à la planification et aux politiques environnementales, Secrétariat de l'environnement et du développement durable (Argentine), a fait une déclaration au nom du gouvernement hôte.
3. Le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a également fait une déclaration.

B. Élection du Président (point 1 de l'ordre du jour)

4. À sa première séance, le 21 septembre, la Conférence a élu, par acclamation, M. Homero Máximo Bibiloni, Secrétaire à l'environnement et au développement durable en Argentine, en tant que Président de la neuvième session de la Conférence des Parties.
5. Le Président nouvellement élu a fait une déclaration.

C. Déclarations générales

6. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suède (au nom de l'Union européenne), du Tchad (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Myanmar (au nom du Groupe des États d'Asie), du Guyana (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et de l'Ukraine (au nom du Groupe des États d'Europe centrale et orientale).
7. Une déclaration a également été faite par le représentant du Centre international des recherches agricoles dans les zones arides (au nom du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et du Dryland Science for Development Consortium).
8. Des déclarations ont été faites par les représentants du Fonds international de développement agricole, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
9. Le représentant du Mécanisme mondial a également fait une déclaration.
10. Un représentant d'organisations de la société civile a aussi fait une déclaration au nom des organisations non gouvernementales participant à la Conférence.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

11. La Conférence des Parties a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances, les 21 et 22 septembre 2009.

12. À la 1^{re} séance, le 21 septembre, les représentants du Canada, du Guyana, d'Argentine, du Brésil, de la Norvège, de la Namibie, du Guatemala, des États-Unis, du Zimbabwe, de l'Algérie, de la Chine, du Bélarus, du Maroc, du Panama et du Myanmar, ont formulé des observations et posé des questions auxquelles les représentants du secrétariat de la Convention ont répondu.

13. À la même séance, des déclarations ont également été faites par le Secrétaire et le Président de la Conférence.

14. À sa 2^e séance, le 22 septembre, la Conférence a adopté l'ordre du jour et l'organisation de ses travaux, tels qu'ils figurent dans le document ICCD/COP(9)/1/Rev.1, à savoir:

1. Élection du Président.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Élection des autres membres du Bureau:
 - a) Élection des Vice-Présidents;
 - b) Élection du Président du Comité de la science et de la technologie;
 - c) Élection du Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.
4. Pouvoirs des délégations.
5. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, admission d'observateurs.
6. Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018):
 - a) Rapport sur l'application du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018);
 - b) Mécanismes destinés à faciliter la coordination régionale de la mise en œuvre de la Convention;
 - c) Suite à donner aux recommandations du Corps commun d'inspection restant à appliquer.
7. Programme et budget:
 - a) Programme et budget de l'exercice biennal 2010-2011;
 - b) Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention.
8. Examen de la mise en œuvre de la Convention et des arrangements institutionnels correspondants:
 - a) Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention;
 - b) Procédures ou mécanismes institutionnels supplémentaires susceptibles d'aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention – Mandat du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.
9. Comité de la science et de la technologie:
 - a) Rapport du Comité de la science et de la technologie;

- b) Mise à jour du fichier d'experts indépendants et création, s'il y a lieu, de groupes spéciaux d'experts.
10. Évaluation du Mécanisme mondial par le Corps commun d'inspection.
 11. Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents.
 12. Suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que des résultats des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable.
 13. Questions en suspens:
 - a) Article 47 du Règlement intérieur;
 - b) Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions de mise en œuvre;
 - c) Annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation.
 14. Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020).
 15. Inscription d'activités d'organisations de la société civile au programme de travail officiel de la Conférence des Parties: séances de dialogue ouvert.
 16. Débat spécial: séances de dialogue:

Table ronde 1: Les tendances mondiales de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse – les liens avec les autres problèmes et les défis pour les décideurs et les parties prenantes

Table ronde 2: Désertification/dégradation des terres et changements climatiques – Quel rôle pour les terres dans les négociations en cours sur un nouveau régime applicable au climat à Copenhague?

Table ronde 3: Partenariats et institutions pour la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse – la marche à suivre pour une amélioration.
 17. Programme de travail de la Conférence des Parties à sa dixième session.
 18. Rapport sur les travaux de la session.

Constitution d'un Comité plénier et répartition des tâches

15. Toujours à la 2^e séance, le 22 septembre, la Conférence est convenue de constituer un Comité plénier pour sa neuvième session et de lui confier l'examen des points énumérés au paragraphe 11 de l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document ICCD/COP(9)/1/Rev.1.

16. À la même séance, la Conférence a désigné M. Ismail Abdel Galil Hussein (Égypte) Président du Comité plénier de sa neuvième session et également membre de droit du Bureau.

B. Élection des autres membres du Bureau (point 3 de l'ordre du jour)

17. La Conférence a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 2^e et 9^e séances, les 22 septembre et 2 octobre 2009.

18. À la 2^e séance, le 22 septembre, la Conférence a élu, par acclamation, les membres du Bureau ci-après pour sa neuvième session:

Vice-Présidents:

M. Stephen Muwaya (Ouganda)
 M. Sandjima Dounia (Tchad)
 M. Xian Liang Yi (Chine)
 M. Naser Moghaddasi (République islamique d'Iran)
 M. Yuriy Kolmaz (Ukraine)
 M. Giorgi Kolbin (Géorgie)
 M. Alejandro Jacques (Mexique)
 Mme Christine Dawson (États-Unis)
 M. Franz Breitweiser (Autriche)

Vice-Président/Rapporteur:

M. Naser Moghaddasi (République islamique d'Iran)

Président du Comité de la science et de la technologie

19. Toujours à la 2^e séance, le 22 septembre, la Conférence a élu M. Klaus Kellner (Afrique du Sud) Président du Comité de la science et de la technologie.

20. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays ci-après: Argentine, République arabe syrienne, Myanmar (au nom du Groupe des États d'Asie), Burkina Faso, Tchad (au nom du Groupe des États d'Afrique), Suède (au nom de l'Union européenne), Bénin, Brésil et Panama.

21. Après une déclaration du Président de la Conférence, des précisions ont été apportées par le Secrétaire et le Conseiller juridique.

Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

22. Également à la 2^e séance, le 22 septembre, il a été rappelé à la Conférence que M. Israel Torres (Panama) avait été élu Président des septième et huitième sessions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

23. À sa 9^e séance, le 2 octobre, la Conférence a élu, par acclamation, M. Chenko Norbu (Bhoutan) Président des neuvième et dixième sessions à venir du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

C. Pouvoirs des délégations (point 4 de l'ordre du jour)

24. À la 9^e séance, le 2 octobre, la Conférence a examiné le rapport sur les pouvoirs, tel qu'il est présenté dans le document ICCD/COP(9)/17 ainsi que la recommandation qui y figure.

25. À la même séance, la Conférence a approuvé ce rapport.

D. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, admission d'observateurs (point 5 de l'ordre du jour)

26. À la 2^e séance, le 22 septembre, la Conférence a décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations non gouvernementales et aux organisations de la société civile dont la liste figure à l'annexe I du document ICCD/COP(9)/16 et à l'annexe du document ICCD/COP(9)/16/Add.1.

E. Comité de la science et de la technologie

27. La neuvième session du Comité de la science et de la technologie a eu lieu sous la présidence de M. Klaus Kellner (Afrique du Sud). Le Comité a tenu sept séances, du 22 au 25 septembre et le 30 septembre 2009.

28. À sa 1^{re} séance, le 22 septembre, le Comité a élu par acclamation les Vice-Présidents ci-après pour sa neuvième session: M. Mihajlo Markovic (Bosnie-Herzégovine), M. Warapong Waramit (Thaïlande), M. Cesar Altamirano (Bolivie) et M. Lawrence Townley-Smith (Canada).

29. À la même séance, après la lecture des corrections par le Secrétaire et la formulation d'observations par les représentants de la Jamaïque (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), du Brésil, du Chili et de la Suède (au nom de l'Union européenne), et les réponses du Secrétaire et du Président, le Comité a adopté l'ordre du jour publié sous la cote ICCD/COP(9)/CST/1 tel qu'il avait été corrigé oralement.

30. Toujours à la même séance, le Comité est convenu de créer un groupe de liaison qui serait composé des membres actuels et anciens du Bureau du Comité, ainsi que d'autres délégations intéressées sur proposition des groupes régionaux.

31. À sa 6^e séance, le 24 septembre, le Comité a nommé le Vice-Président, M. Lawrence Townley-Smith (Canada), Rapporteur pour la neuvième session.

32. Le Comité a soumis un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 2 octobre.

Débat spécial: Première Conférence scientifique dans la cadre de la Convention

33. Pendant ses 2^e à 6^e séances, du 22 au 24 septembre, le Comité a tenu un débat spécial qui a pris la forme de sa première conférence scientifique, sur le thème prioritaire suivant: «Suivi et évaluation, des points de vue biophysique et socioéconomique, de la désertification et de la dégradation des terres en tant qu'instrument d'appui à la prise de décisions en matière de gestion des terres et des ressources en eau».

34. À la 2^e séance, le 22 septembre, le débat spécial a été ouvert par le Président du Comité de la science et de la technologie, M. Klaus Kellner (Afrique du Sud) et M. William Dar (Philippines). Les orateurs principaux étaient M. Mahmoud Solh, Président du Dryland Science for Development Consortium, et M^{me} Elena Abraham, Directrice de l'Institut argentin de recherche sur les zones arides (IADIZA) du Conseil national de recherches scientifiques et techniques (CONICET).

35. À la 3^e séance, le 23 septembre, dans le cadre du débat spécial, le Groupe de travail I s'est réuni pour débattre du thème «Méthodes intégrées de suivi et d'évaluation des processus et facteurs déterminants de la dégradation des terres». Il était présidé par M. Charles Hutchinson, Directeur de l'Office of Arid Lands Studies de l'Université de l'Arizona, et les orateurs principaux étaient M. Youba Sokona, Secrétaire exécutif de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, et M. James Reynolds de la Duke University.

36. À la 4^e séance, le 23 septembre, dans le cadre du débat spécial, le Groupe de travail II s'est réuni pour débattre du thème «Suivi et évaluation de la remise en état des terres et de la gestion durable des terres». Il était présidé par M. Ephraim Nkonya, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), et les orateurs principaux étaient M. Pedro Machado, d'EMBRAPA (Brésil) et M. Hanspeter Liniger, Étude mondiale des approches et des technologies de conservation (WOCAT).

37. À la 5^e séance, le 24 septembre, dans le cadre du débat spécial, le Groupe de travail III s'est réuni pour débattre du thème «Suivi et évaluation de la désertification et de la

dégradation des terres: facteurs économiques et sociaux et gestion des connaissances». Il était présidé par M. Martin Bwalya, Secrétaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et l'oratrice principale était M^{me} Mary Seely, Desert Research Foundation de Namibie, et les conférenciers M. Mark Reed, Université d'Aberdeen, M^{me} Pamela Chasek, Manhattan College/Institut international du développement durable (IISD), et M. Stefan Sperlich, Université de Göttingen.

38. À la 6^e séance, le 24 septembre, dans le cadre du débat spécial, la première conférence scientifique a pris fin et les recommandations des groupes de travail I, II et III ont été présentées au Comité, sous la forme du rapport de la première Conférence scientifique dans le cadre de la Convention, publié sous la cote ICCD/COP(9)/CST/INF.2. Le Comité, à sa 7^e séance, le 25 septembre, a pris note de ce rapport et des recommandations qu'il contenait.

F. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

39. Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a tenu sa huitième session sous la présidence de M. Israel Torres (Panama). Il a tenu cinq séances, les 23, 24 et 30 septembre ainsi que le 2 octobre 2009.

40. À la 1^{re} séance, le 23 septembre, une déclaration a été faite par le Président du Comité, suivie par des déclarations du Tchad (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la Suède (au nom de l'Union européenne), du Brésil (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et des États-Unis.

41. À la même séance, le Comité a adopté l'ordre du jour publié sous la cote ICCD/CRIC(8)/1 et l'organisation des travaux telle qu'elle figure dans l'annexe II de ce document.

42. Toujours à la même séance, sur la recommandation du Bureau du Comité, un groupe de liaison a été créé; celui-ci a été animé par M. Markku Aho (Finlande).

43. Le Comité a soumis un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 2 octobre.

G. Comité plénier

44. Le Comité plénier s'est réuni sous la présidence de M. Ismail Abdel Galil Hussein (Égypte). Il a tenu cinq séances, les 22, 25 et 30 septembre ainsi que le 2 octobre 2009.

45. À la 2^e séance, le 22 septembre, le Président a informé le Comité de la création d'un groupe de liaison sur l'évaluation du Mécanisme mondial par le Corps commun d'inspection, après quoi, le Secrétaire a donné lecture de la proposition de mandat pour le groupe de liaison.

46. À la 3^e séance, le 25 septembre, le Président a donné au Comité des renseignements sur le groupe de liaison susmentionné qui a été animé respectivement par M^{me} Maria Mbangashe (Afrique du Sud) et M. Stephen Muwaya (Ouganda).

47. À la même séance, le Président a informé le Comité de la création d'un groupe de liaison sur les sujets ci-après: a) examen de la mise en œuvre de la Convention et des arrangements institutionnels correspondants, animé par M. Markku Aho (Finlande), b) programme et budget, animé par M. Makase Nyaphi (Lesotho), et c) mécanismes de coordination régionale, animé par M^{me} Rashmi Sharma (Canada).

48. Le Comité a soumis un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 2 octobre.

H. Groupe spécial d'experts

49. Le Groupe spécial d'experts s'est réuni le 1^{er} octobre 2009 et a tenu une séance.

50. Le Groupe spécial d'experts a soumis deux recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 2 octobre.

51. Le Groupe spécial d'experts n'a pas présenté de résumé de ses travaux.

I. Participation

52. Les représentants des 154 Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ci-après ont participé à la neuvième session de la Conférence des Parties:

Afrique du Sud	Côte d'Ivoire
Albanie	Croatie
Algérie	Cuba
Allemagne	Danemark
Angola	Djibouti
Antigua-et-Barbuda	Dominique
Arabie saoudite	Égypte
Argentine	Émirats arabes unis
Arménie	Équateur
Australie	Érythrée
Autriche	Espagne
Azerbaïdjan	États-Unis d'Amérique
Bangladesh	Éthiopie
Barbade	Fédération de Russie
Bélarus	Fidji
Belgique	Finlande
Bénin	France
Bhoutan	Gabon
Bolivie (État plurinational de)	Gambie
Bosnie-Herzégovine	Géorgie
Botswana	Ghana
Brésil	Grèce
Bulgarie	Grenade
Burkina Faso	Guatemala
Burundi	Guinée
Cambodge	Guinée-Bissau
Canada	Guyana
Cap-Vert	Haïti
Chili	Hongrie
Chine	Îles Cook
Colombie	Îles Marshall
Communauté européenne	Îles Salomon
Comores	Inde
Congo	Indonésie
Costa Rica	Iran (République islamique d')

Irlande	République de Corée
Israël	République de Moldova
Italie	République démocratique du Congo
Jamahiriya arabe libyenne	République dominicaine
Jamaïque	République tchèque
Japon	République-Unie de Tanzanie
Jordanie	Roumanie
Kazakhstan	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Kenya	Sainte-Lucie
Kirghizistan	Saint-Kitts-et-Nevis
Kiribati	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Lesotho	Sao Tomé-et-Principe
Liban	Sénégal
Madagascar	Serbie
Malawi	Seychelles
Maldives	Sierra Leone
Mali	Slovaquie
Maroc	Slovénie
Maurice	Sri Lanka
Mauritanie	Suède
Mexique	Suisse
Mongolie	Suriname
Mozambique	Swaziland
Myanmar	Tadjikistan
Namibie	Tchad
Népal	Thaïlande
Nicaragua	Timor Leste
Niger	Togo
Nioué	Trinité-et-Tobago
Norvège	Tunisie
Oman	Turkménistan
Ouganda	Turquie
Ouzbékistan	Tuvalu
Pakistan	Ukraine
Panama	Uruguay
Pays-Bas	Vanuatu
Pérou	Venezuela (République bolivarienne du)
Philippines	Viet Nam
Pologne	Yémen
Portugal	Zambie
Qatar	Zimbabwe
République arabe syrienne	
République centrafricaine	

53. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs les représentants de l'État non partie à la Convention ci après:

Saint Siège

54. Des observateurs de la Palestine ont également assisté à la session.

55. Ont également participé à la session les représentants des organes et bureaux de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après:

Banque mondiale
 Centre d'information des Nations Unies (CINU)
 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
 Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU
 Fonds international de développement agricole (FIDA)
 Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
 Organisation météorologique mondiale (OMM)
 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
 Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
 Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
 Université des Nations Unies (UNU)

56. Des représentants de 18 organisations intergouvernementales et de 80¹ organisations de la société civile ont également assisté à la session.

J. Documentation

57. On trouvera à l'annexe V du présent rapport la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa neuvième session.

III. Inscription d'activités d'organisations de la société civile au programme de travail officiel de la Conférence des Parties: séances de dialogue ouvert (point 15 de l'ordre du jour)

58. La Conférence a tenu deux séances de dialogue ouvert au titre de ce point de l'ordre du jour, à ses 7^e et 8^e séances, le 1^{er} octobre.

59. À sa 7^e séance, le 1^{er} octobre, la Conférence a tenu la première séance de dialogue ouvert, coordonnée par M. Juan Luis Mérega (Fundación del Sur, Argentine). Les intervenants étaient M^{me} Soledad Avila (Grupo Ambiental para el Desarrollo, Argentine), M^{me} Nicole Werner (Fundación EcoAndina, Argentine), M. Timothy Dlamini (Swaziland

¹ Il existe une différence entre le nombre d'organisations de la société civile dont il est indiqué, dans la décision 34/COP.9 (voir ICCD/COP(9)/18/Add.1), qu'elles participent à la neuvième Conférence des Parties et la liste des participants (voir ICCD/COP(9)/INF.3) car certains représentants d'organisations de la société civile ont été enregistrés dans le cadre des pouvoirs délivrés aux Parties ou intégrés aux délégations de certaines institutions spécialisées des Nations Unies ou organisations connexes, et organisations intergouvernementales. À l'exception de celles qui n'ont participé qu'à SLM EXPO, les organisations de la société civile qui ont été enregistrées en tant que membres de délégations, de Parties ou institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations connexes et d'organisations intergouvernementales figurent dans la liste des participants.

Farmer Development Foundation), M^{me} Susana Hakobyan (ONG Environmental Survival, Arménie) et M. Omar Núñez (Asociación Hondureña de Juntas Administradoras de Sistemas de Agua, Honduras).

60. À sa 8^e séance, le 1^{er} octobre, la Conférence a tenu la seconde séance de dialogue ouvert, coordonnée par M^{me} Nicole Werner (Fundación EcoAndina, Argentine). Les intervenants étaient M^{me} Marisa Young (Fundación Agreste, Argentine), M. Ariel Gonzales (TAHO, Argentine), M^{me} Nino Sulkanishvili (Union of Sustainable Development – ECOVISION, Géorgie), M^{me} Mercedes Fraile (Fundación Inti Cuyum, Argentine) et M^{me} Aissatou Billy Sow (Association Guinée pour la promotion des énergies renouvelables, Guinée).

61. La déclaration finale au nom des organisations de la société civile ayant participé à la Conférence figure en annexe au présent rapport (voir annexe IV).

IV. Débat spécial: séances de dialogue (point 16 de l'ordre du jour)

62. La Conférence a tenu un débat de haut niveau spécial composé de trois séances de dialogue au titre de ce point de l'ordre du jour, à ses 3^e à 6^e séances, les 28 et 29 septembre.

63. À la 3^e séance, le 28 septembre, le Président de la Conférence a ouvert le débat de haut niveau et fait une déclaration.

64. À la même séance, le Secrétaire exécutif de la Convention, M. Luc Gnacadja, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence et a également fait une déclaration en sa qualité de Secrétaire exécutif.

65. Toujours à la même séance, le Président du Comité de la science et de la technologie, M. Klaus Kellner (Afrique du Sud), le Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, M. Israel Torres (Panama), et le Président du Comité plénier, M. Ismail Abdel Galil Hussein (Égypte), ont informé la Conférence de l'état d'avancement des négociations dans leur comité respectif.

A. Table ronde 1: Les tendances mondiales de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse – les liens avec les autres problèmes et les défis pour les décideurs et les parties prenantes

66. À sa 4^e séance, le 28 septembre, la Conférence a tenu sa première séance de dialogue, coprésidée par M^{me} Hanny-Sherry Ayithey, Ministre de l'Environnement, de la science et de la technologie du Ghana, et M. Hasan Mahmud, Ministre d'État pour l'environnement et les forêts du Bangladesh. L'orateur principal était M. Jerry Lengoasa, Sous-Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, et l'animateur était M. Walter Ammann, Président du Global Risk Forum. Les principaux participants au débat étaient M. Zhu Lieke, Vice-Ministre, Administration d'État à la forêt de la Chine, M. Abdeladim Lhafi, Haut-Commissaire, Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification du Maroc, M. Jair Urriola, Chef du service juridique, Autorité nationale pour l'environnement du Panama, M. Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et M. Bakary Kante, Directeur, Division du droit environnemental et des conventions, Programme des Nations Unies pour l'environnement.

B. Table ronde 2: Désertification/dégradation des terres et changements climatiques – quel rôle pour les terres dans les négociations en cours sur un nouveau régime applicable au climat à Copenhague?

67. À sa 5^e séance, le 29 septembre, la Conférence a tenu sa deuxième séance de dialogue, présidée par M^{me} Netumbo Nandi-Ndaitwah, Ministre de l'environnement et du tourisme de Namibie. L'orateur principal était M. Zafar Adeel, Directeur du Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies, et l'animatrice était M^{me} Jan McAlpine, Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les principaux participants au débat étaient M. Roberto Menia, Sous-Secrétaire d'État à l'environnement de l'Italie, M. Sunten Manurung, Ambassadeur d'Indonésie en Argentine, M. Carlos Colacce, Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement d'Uruguay et M. Ferdinand Nyabenda, Secrétaire général adjoint du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

C. Table ronde 3: Partenariats et institutions pour la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse – la marche à suivre pour une amélioration

68. À sa 6^e séance, le 29 septembre, la Conférence a tenu sa troisième séance de dialogue, coprésidée par M^{me} Åsa-Britt Karlsson, Vice-Ministre de l'environnement de Suède et M. Issouf Baco, Ministre de l'environnement et de la lutte contre la désertification du Niger. L'oratrice principale était M^{me} Monique Barbut, Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial, et l'animatrice était M^{me} Carla Del Ponte, Ambassadrice de Suisse en Argentine. Les principaux participants au débat étaient M. Kausea Natano, Ministre des services publics et de l'industrie de Tuvalu, et M^{me} Soledad Blanco, Chef de la délégation de la Commission européenne.

69. Un résumé du débat spécial et des trois séances de dialogue, établi par le Président de la Conférence, est annexé au présent rapport (voir annexe I).

70. La liste des orateurs des tables rondes est également annexée au présent rapport (voir annexe II).

V. Huitième table ronde des parlementaires

71. La Conférence a tenu sa huitième table ronde des parlementaires les 24 et 25 septembre sur le thème: «Le rôle des parlementaires dans les efforts de lutte contre la désertification: Contribution des parlementaires à la sécurité alimentaire et à la prise en compte du réchauffement climatique dans les zones arides dans le contexte de la crise économique actuelle».

72. La déclaration des parlementaires est annexée au présent rapport (voir annexe III).

VI. Décisions et résolution adoptées par la Conférence des Parties

73. À sa 9^e séance, le 2 octobre, la Conférence a adopté plusieurs décisions et une résolution.

A. Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties

74. À sa 9^e séance, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation de son Président:

- 32/COP.9 Débat spécial: séances de dialogue
- 33/COP.9 Rapport sur la huitième Table ronde des parlementaires
- 34/COP.9 Déclaration des organisations de la société civile participant à la neuvième session de la Conférence des Parties
- 36/COP.9 Date et lieu de la dixième session de la Conférence des Parties

B. Décision prise sur la recommandation du Bureau

75. À sa 9^e séance, la Conférence des Parties a adopté la décision suivante sur la recommandation de son Bureau:

- 31/COP.9 Pouvoirs des délégations

C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier

76. La Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité plénier:

- 2/COP.9 Alignement des programmes d'action sur la Stratégie
- 3/COP.9 Mécanismes destinés à faciliter la coordination régionale de la mise en œuvre de la Convention
- 4/COP.9 Stratégie globale de communication
- 5/COP.9 Procédures révisées pour la participation des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- 6/COP.9 Rapport du Corps commun d'inspection sur l'évaluation du Mécanisme mondial
- 7/COP.9 Suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que des résultats des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable
- 8/COP.9 Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents
- 9/COP.9 Programme et budget de l'exercice biennal 2010-2011

- 11/COP.9 Procédures ou mécanismes institutionnels supplémentaires susceptibles d'aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention – Mandat du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
- 27/COP.9 Article 47 du Règlement intérieur
- 30/COP.9 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)
- 35/COP.9 Programme de travail de la Conférence des Parties à sa dixième session

D. Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

77. La Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention:

- 1/COP.9 Mise en œuvre du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)
- 10/COP.9 Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial
- 12/COP.9 Examen des résultats et évaluation de la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie
- 13/COP.9 Amélioration des procédures de communication d'informations ainsi que de la qualité et de la structure des rapports à soumettre à la Conférence des Parties
- 14/COP.9 Programme de travail de la neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
- 15/COP.9 Date et lieu de la neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie

78. La Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie:

- 16/COP.9 Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément au Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)
- 17/COP.9 Avis concernant la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie
- 18/COP.9 Mesures visant à permettre à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse

19/COP.9	Projet d'évaluation de la dégradation des terres arides
20/COP.9	Programme de bourses d'études de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
21/COP.9	Fichier d'experts indépendants
22/COP.9	Correspondants dans le domaine de la science et de la technologie
23/COP.9	Résultats de la première Conférence scientifique organisée dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
24/COP.9	Élection du Bureau du Comité de la science et de la technologie
25/COP.9	Date, lieu et programme de travail de la deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie
26/COP.9	Programme de travail de la dixième session du Comité de la science et de la technologie

F. Décisions prises sur la recommandation du Groupe spécial d'experts

79. La Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Groupe spécial d'experts:

28/COP.9	Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions de mise en œuvre
29/COP.9	Annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation

G. Résolution

80. Toujours à la 9^e séance, le 2 octobre, le représentant des États-Unis a fait une déclaration et a présenté un projet de résolution intitulé «Remerciements au Gouvernement et au peuple argentins».

81. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté le projet de résolution (résolution 1/COP.9).

VII. Conclusion de la session

82. À la 9^e séance, le 2 octobre, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a fait une déclaration.

83. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Suède (au nom de l'Union européenne), de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des États d'Asie), du Brésil (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et du Tchad (au nom du Groupe des États d'Afrique).

84. Toujours à la même séance, une déclaration a été faite par un représentant de la société civile.

85. Le Président de la Conférence des Parties, M. Homero Maximo Bibiloni (Argentine), a fait un discours de conclusion et a prononcé la clôture de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Annexe I

Résumé du débat de haut niveau établi par le Président de la neuvième session de la Conférence des Parties

Introduction

1. Le débat de haut niveau de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tenu les 28 et 29 septembre 2009 à Buenos Aires, a fourni la preuve éclatante de l'engagement des Parties à définir les axes de la Convention. Il a en effet été marqué par le lancement de la mise en œuvre du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), adopté par les Parties à la huitième session de la Conférence des Parties, à Madrid en 2007. La vision générale des Parties qu'il faut chercher à concrétiser par la mise en œuvre de la Stratégie est la suivante: *«Le but est de mettre en place un partenariat mondial visant à enrayer et à prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées afin de concourir à la réduction de la pauvreté et au respect durable de l'environnement.»*

2. À l'occasion du débat de haut niveau, des ministres, des chefs de délégation et des responsables d'organisations internationales ont tenu une session plénière sous la forme de trois tables rondes ministérielles et selon un mode participatif. Les autorités politiques ont présenté des sujets et débattu des véritables réponses à apporter aux nouveaux défis qui se posent en matière de désertification/dégradation des terres et de sécheresse. Trois tables rondes ont eu lieu:

a) Table ronde 1: Les tendances mondiales de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse – les liens avec les autres problèmes et les défis pour les décideurs et les parties prenantes;

b) Table ronde 2: Désertification/dégradation des terres et changements climatiques – quel rôle pour les terres dans les négociations en cours sur un nouveau régime applicable au climat à Copenhague?

c) Table ronde 3: Partenariats et institutions pour la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse – la marche à suivre pour une amélioration.

3. La résolution de ces problèmes passe par l'adoption d'une approche intégrée visant les aspects physiques, biologiques, socioéconomiques et culturels des zones arides. La Convention constitue un instrument qui se distingue par le fait qu'elle intègre à la fois des éléments environnementaux et sociaux. Il est donc fondamental de contribuer, dans le cadre des initiatives visant à mettre en œuvre la Convention, à établir une base scientifique solide, en se fondant sur les connaissances des scientifiques compétents.

Table ronde 1: Les tendances mondiales de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse – les liens avec les autres problèmes et les défis pour les décideurs et les parties prenantes

4. Les orateurs ont noté l'absence problématique de sécurité alimentaire, le manque de sécurité énergétique, la réduction de la diversité biologique, l'absence de sécurité de l'approvisionnement en eau et les problèmes connexes comme les conflits et les migrations.

Ils ont également noté le phénomène des tempêtes de poussière et de sable, ainsi qu'une plus grande vulnérabilité aux risques naturels due aux changements climatiques et aux terres arides.

5. Les orateurs ont déclaré qu'il était essentiel que les décideurs aient accès aux résultats des grandes évaluations scientifiques mondiales et des travaux de recherche de l'ensemble de la communauté scientifique, et qu'ils les utilisent. Grâce à ces informations scientifiques, les efforts peuvent davantage porter sur le comblement des principales lacunes en matière de données et de connaissances, au bénéfice réel des écosystèmes des zones arides et de leurs habitants partout dans le monde, et plus généralement du système sociologique et écologique mondial, ainsi que sur la réalisation d'objectifs plus larges en matière d'environnement et de développement.

6. La plupart des orateurs se sont dit préoccupés par le fait que la Convention ne disposait pas d'une base scientifique solide qui fasse autorité et ont noté que les ensembles de données disponibles étaient fragmentés et manquaient d'unité. Les connaissances sur les tendances s'agissant de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont encore nettement insuffisantes. Il faut disposer de modèles régionaux de haute résolution à l'échelle inférieure, en particulier dans le cadre des stratégies d'adaptation. La Convention a besoin de meilleurs systèmes de gestion des connaissances et systèmes d'alerte précoce et de surveillance de la sécheresse, et il faut accorder une plus grande considération aux connaissances traditionnelles.

7. Dans le cadre d'une démarche axée sur la recherche de solutions, les orateurs ont suggéré d'élaborer une méthodologie unifiée de mesure des terres arides et de mettre sur pied, pour la Convention, une interface scientifiques-politiques crédible et qui fasse autorité, réunissant notamment des universitaires et le secteur privé et respectant l'équilibre entre régions, ainsi que de créer des synergies entre les Conventions de Rio et d'autres conventions et processus connexes, comme le Forum des Nations Unies sur les forêts. Ils ont également souhaité que soit réalisée une évaluation de l'«économie des zones arides» qui calcule le coût de l'action par rapport à celui de l'inaction.

Table ronde 2: Désertification/dégradation des terres et changements climatiques – quel rôle pour les terres dans les négociations en cours sur un nouveau régime applicable au climat à Copenhague?

8. Par désertification, on entend la dégradation des terres dans des zones arides, semi-arides et subhumides sèches résultant de divers facteurs, y compris les variations climatiques et les activités humaines. Il faut tirer pleinement parti des liens entre les changements climatiques et la désertification/dégradation des terres dans la mise en œuvre des interventions les plus à même de favoriser des synergies et de combattre simultanément les deux phénomènes.

9. S'attaquer aux questions de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse constitue une des meilleures manières de traiter celles relevant des changements climatiques, les deux phénomènes devant être abordés indépendamment l'un de l'autre. C'est une façon de favoriser la résilience des habitants des zones arides et de renforcer leur capacité à s'adapter aux changements climatiques. Les actions de lutte contre la désertification/dégradation des terres visent essentiellement les terres pour stimuler la productivité du sol et garantir l'accès à d'autres ressources naturelles en vue de favoriser le développement durable.

10. Les orateurs ont évoqué les grands problèmes ci-après: la crise alimentaire mondiale s'intensifie du fait des changements climatiques et les migrations dues à des facteurs écologiques prennent de plus en plus d'ampleur. De plus, ils ont appelé de leurs vœux un

mécanisme de coordination plus solide pour l'ensemble des structures, composantes et parties de la Convention, en particulier le Comité de la science et de la technologie, qui doit refléter un meilleur équilibre entre les régions, adopter un nouveau point de vue sur les sciences et disposer des ressources financières et du transfert de technologies adaptés.

11. Il faut chercher à mieux comprendre les répercussions mondiales de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse et adopter une démarche plus globale concernant l'adaptation et l'atténuation, tout en s'employant à mettre en place «l'interface scientifiques-politiques». Les orateurs ont préconisé, d'une part, le renforcement de la coopération avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique afin, grâce à une vision générale, d'éviter les conflits entre les Conventions de Rio et, d'autre part, le développement des activités menées avec la Convention-cadre dans les domaines de l'adaptation et du piégeage du carbone du sol. Si l'objectif doit rester les zones arides, parce qu'elles présentent des risques élevés, il faut toutefois poursuivre l'étude de leur potentiel et des possibilités qu'elles offrent.

12. L'échange de vues sur le climat et le processus relevant de la Convention-cadre ont été abordés sous l'angle de l'adaptation aux changements climatiques et de la question du carbone du sol. L'une des actions proposées a trait à la mise en valeur des énergies renouvelables, par exemple en mettant en place un cadre pour ces énergies.

13. De nombreux orateurs ont appelé à une meilleure utilisation des modèles économiques et des stratégies commerciales et ont réaffirmé qu'il fallait absolument établir un rapport d'analyse coûts-avantages sur le modèle du «rapport Stern» concernant les terres arides. Ils ont également proposé de renforcer la coopération Sud-Sud et le transfert de technologies ainsi que de créer un groupe d'experts intergouvernemental sur les terres et les sols.

Table ronde 3: Partenariats et institutions pour la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse – la marche à suivre pour une amélioration

14. Une des questions soulevées à cette table ronde a porté sur la définition d'un cadre pour les investissements et le renforcement des capacités au titre de la Convention, qui permettrait aux institutions de la Convention, aux organismes pertinents du système des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres parties prenantes, de coordonner leurs actions de mobilisation de fonds en faveur du processus. Une meilleure application de «la démarche axée sur la recherche de solutions» contribuerait à une conservation et une utilisation plus judicieuses des ressources naturelles et à l'harmonisation des nouvelles options (comme tirer parti des négociations sur les changements climatiques pour obtenir le financement des mesures d'adaptation dans les terres arides ou renforcer le continuum sol-terre-sécurité alimentaire) tout en réalisant les objectifs du Millénaire pour le développement conformément aux nouvelles modalités d'assistance.

15. Exploiter les solutions technologiques et économiques – grâce bien évidemment à des partenariats public-privé – rendra la mobilisation de ressources pour les terres arides plus efficace. L'allocation de ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie pourrait avoir de multiples effets, grâce à la préservation des services productifs des écosystèmes terrestres et à l'adaptation aux changements climatiques.

16. Les Parties se sont dites préoccupées par le manque de coordination entre les scientifiques, les institutions et les organisations de la société civile. Elles ont constaté le peu de sensibilisation au coût de l'inaction dans les terres dégradées et ont déclaré qu'il fallait absolument concevoir un moyen fiable de mesurer la dégradation des terres afin de

promouvoir l'investissement, et s'appuyer sur les possibles effets de synergie des Conventions de Rio qui entraînent un changement d'orientation vers la gestion durable des terres. Il fallait également mettre en place des partenariats stratégiques et des cadres de coopération en faveur de programmes de relance économique et d'une plus grande sécurité alimentaire, en lien avec les politiques nationales. Les recherches s'appuieront sur le principe de la répartition équitable. Les investissements devront répondre à des impératifs d'égalité et de justice. L'inaction face aux problèmes des terres arides peut être considérée comme relevant de la justice mondiale.

17. Les orateurs ont proposé d'aborder la gestion durable des terres comme un investissement utile, la dégradation des terres étant un problème mondial nécessitant des partenariats d'envergure mondiale. Il faudrait mettre en œuvre des programmes de relance susceptibles de renforcer l'action écologique et le recours aux énergies renouvelables, en particulier dans les zones arides. Des orateurs ont estimé qu'il était fondamental de mobiliser des ressources et d'augmenter les fonds au titre du domaine d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) se rapportant à la dégradation des terres et qu'il faudrait orienter les finances publiques vers la dégradation des terres et adapter les investissements au contexte plus large du développement. La question des zones arides devrait être intégrée dans l'initiative «Unis dans l'action».

18. Les orateurs ont fait observer qu'en investissant dans les zones arides on pouvait agir aussi sur les migrations et les problèmes d'urbanisation, et que la coordination régionale face aux tempêtes de sable et de poussière constituait un exemple à suivre. Ils ont recommandé de renforcer la coordination entre les organisations de la société civile, les institutions et les autorités responsables des plans d'action nationaux, et d'offrir aux investisseurs, au niveau international, un plus large éventail d'initiatives et de possibilités qui respectent les principes déjà convenus en matière de bioénergie et de gestion des terres.

19. En outre, les orateurs ont demandé à la Conférence des Parties, à sa neuvième session, de résoudre le problème de la gouvernance de la Convention en s'appuyant sur les avantages que présentent ses organes respectifs, et le Président de la neuvième session de la Conférence des Parties d'être le porte-parole de celle-ci à Copenhague afin de transmettre le message selon lequel il est pertinent d'inclure la question des terres dans le nouveau régime applicable au climat.

Résumé

20. Pendant le débat de haut niveau, les orateurs sont convenus que la Convention et la Stratégie décennale offraient une possibilité inédite d'amener les organismes de l'ONU à consolider et à faire converger leurs positions au sein d'un partenariat de coopération visant à traiter le problème des terres arides. S'attaquer aux questions de la désertification constitue un des moyens privilégiés de lutter contre les changements climatiques. Les synergies et les avantages que pourraient offrir les futures stratégies d'adaptation devraient essentiellement concerner les terres et les sols. Les liens existant entre la désertification et les changements climatiques devraient être totalement pris en compte dans le cadre de l'adaptation et du piégeage du carbone du sol; il conviendra toutefois de garder à l'esprit les mandats propres à chaque convention.

21. Les résultats et les recommandations de la première conférence scientifique organisée au titre de la Convention devraient permettre de mettre en place une base scientifique plus solide et plus équilibrée sur le plan régional, en se fondant sur les compétences acquises dans de multiples disciplines scientifiques, sociales et économiques. Les futures activités en matière de politique scientifique devraient traiter des sujets fondamentaux que sont l'éradication de la pauvreté, la rareté de l'eau, la sécurité alimentaire et les migrations forcées. Il faudrait mettre en place des systèmes mesurables de

surveillance et d'évaluation en appui aux systèmes d'alerte précoce et de surveillance de la sécheresse.

22. La sécurité alimentaire demeure un problème d'importance critique de plus en plus urgent pour la communauté internationale. Les stratégies visant la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la sécurité de l'approvisionnement en eau, l'éradication de la pauvreté, les changements climatiques et la diversité biologique nécessitent l'adoption d'une approche intégrée des questions liées à la gestion durable des terres qui prenne en compte à la fois les composantes environnementales et sociales. L'utilisation durable des terres arides devrait remplir de multiples fonctions pour le bien de tous. Les initiatives se rapportant à la durabilité des zones arides devraient être encouragées par la mise en place de démarches novatrices en matière d'arrangements financiers à moyen et à long terme qui incluent des partenariats entre les communautés publiques et privées.

23. La question des terres arides devrait être appréhendée selon un nouveau système de valeurs. Cela suppose un renforcement des synergies et de la coopération entre la Convention et la Convention sur la diversité biologique. Un rapport sur l'analyse coûts-avantages ainsi que des modèles économiques traitant des stratégies de comptabilisation et de commercialisation du carbone devraient être établis à partir d'approches fondées sur des données factuelles et des partenariats régionaux. L'exploitation des énergies renouvelables constituerait un moyen intéressant de résoudre les problèmes de développement, de changements climatiques, de désertification et de sécurité alimentaire. La promotion des investissements, associée à un renouvellement des synergies des Conventions de Rio, peut permettre la mise en place de stratégies complètes et solides, de partenariats stratégiques et de cadres de coopération.

Annexe II

Liste des orateurs du débat spécial: séances de dialogue sous forme de tables rondes

Table ronde 1: Les tendances mondiales de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse – les liens avec les autres problèmes et les défis pour les décideurs et les parties prenantes

1. H.E. Ms. Aramis Fuente Hernández, Ambassador of Cuba to Argentina
2. H.E. Ms. Rejoice Mabudafhasi, Deputy Minister of Environmental Affairs and Tourism of South Africa
3. Professor Uriel Safriel, Head of the Delegation of Israel
4. H.E. Mr. Arefaine Berhe, Minister of Agriculture of Eritrea
5. Mr. Ismail Abdel Galil Hussein (Egypt), Chairman of the Committee of the Whole
6. H.E. Ms. Netumbo Nandi-Ndaitwah, Minister of Environment and Tourism of Namibia
7. H.E. Mr. Thakur Prasad Sharma, Minister of Environment of Nepal
8. Ms. Ruth H. Mollel, Permanent Secretary, Vice-President's Office of the United Republic of Tanzania
9. H.E. Mr. Sergio Mario La Rocca, Under-Secretary of the Planning and Environmental Policy Secretariat for Environment and Sustainable Development of Argentina
10. H.E. Mr. Ramadhan Saif Kajembe, Assistant Minister of Environment and Mineral Resources of Kenya
11. H.E. Mr. Francis D. Nhema, Minister of Environment and Tourism of Zimbabwe
12. Mr. Ndiawar Dieng, Technical Counsellor at the Ministry of Environment and Protection of Nature of Senegal
13. H.E. Mr. Rey Carandang, Ambassador of the Philippines to Argentina
14. H.E. Professor Tiémoko Sangaré, Minister of the Environment and Sanitation of Mali
15. H.E. Ms. Kawkab Dayah, Minister of State for Environment of the Syrian Arab Republic
16. Dr. Issa Musa Albaradeiya, Assistant to the Minister of Environmental Affairs and UNCCD National Focal Point for Palestine
17. H.E. Ms. Joyce Amarello-Williams, Minister of Labour, Technological Development and Environment of Suriname
18. Dr. Prof. Naik Sinukaban, Bogor Agricultural University, Indonesia
19. Ms. Jan McAlpine, Director, Secretariat of the United Nations Forum on Forests
20. Ms. Khadija Catherine Razavi, Centre for Sustainable Development Studies and Application (CENESTA) of Iran (Islamic Republic of)

21. Ms. Azalia Loipa Arias Gonzáles, Asociación Cubana de las Naciones Unidas (ACNU) of Cuba

Table ronde 2: Désertification/dégradation des terres et changements climatiques – quel rôle pour les terres dans les négociations en cours sur un nouveau régime applicable au climat à Copenhague?

1. H.E. Ms. Rejoice Mabudafhasi, Deputy Minister of Environmental Affairs and Tourism of South Africa
2. H.E. Mr. Francisco Del Río López, Ambassador of Mexico to Argentina
3. S. E. M. Salifou Sawadogo, Ministère de l'environnement et du cadre de vie, Burkina Faso
4. H.E. Ms. Åsa-Britt Karlsson, Deputy Minister of Environment of Sweden (on behalf of the European Union)
5. H.E. Mr. Laurent Stefanini, Ambassador-at-Large for the Environment, Ministry of Foreign Affairs of France
6. H.E. Mr. Carlos Minc Baumfeld, Minister of Environment of Brazil
7. Representative of the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC), on behalf of the Executive Secretary of the UNFCCC secretariat
8. Ms. Celia Barbero Sierra, Fundación Instituto de Promoción y Apoyo al Desarrollo (IPADE) of Spain
9. Mr. Isagani Serrano Rodríguez, Philippine Rural Reconstruction Movement (PRRM)

Table ronde 3: Partenariats et institutions pour la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse – la marche à suivre pour une amélioration

1. H.E. Mr. Ralechate Lincoln Mokose, Minister of Forestry and Land Reclamation of Lesotho
2. H.E. Mr. Clement Dlamini, Minister of Agriculture of Swaziland
3. H.E. Mr. Ramadhan Saif Kajembe, Assistant Minister of Environment and Mineral Resources of Kenya
4. H.E. Mr. Thakur Prasad Sharma, Minister of Environment of Nepal
5. H.E. Dr. Batilda Burian, Minister of State for Environment of the United Republic of Tanzania
6. H.E. Mr. Sang-kil Lee, Vice Minister of the Korea Forest Service
7. H.E. Mr. Sylvester Goba, Deputy Minister of Lands, Country Planning and the Environment of Sierra Leone
8. H.E. Mr. Francis Nhema, Minister of Environment and Tourism of Zimbabwe
9. Mr. Muhamet Durikov, UNCCD National Focal Point for Turkmenistan
10. H.E. Mr. Marcos da Cruz, Secretary of State for Agriculture and Arboriculture, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries of Timor Leste

11. M. Ousmane Mahaman, Directeur de Cabinet du Premier Ministre Président, Conseil national de l'environnement pour un développement durable, Niger
12. Mr. Sajmir Hoxha, Director for Nature Protection Policies and UNCCD National Focal Point, Ministry of Environment, Forestry and Water Management of Albania
13. Prof. Uriel Safriel, Head of the Delegation of Israel
14. M^{me} Liliane Ortega, Chef suppléante, Direction du développement et de la coopération, Suisse
15. H.E. Mr. Thai Van Lung, Ambassador of Viet Nam to Argentina
16. Mr. Octavio Perez-Pardo, UNCCD National Focal Point for Argentina
17. M. Alhousseini Bretaudeau, représentant du Comité permanent Inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
18. Dr. Issa Musa Albaradeiya, Assistant to the Minister of Environmental Affairs and UNCCD National Focal Point for Palestine
19. H.E. Mr. Nils Haugstveit, Ambassador of Norway to Argentina
20. Mr. Joseph Nduwimana, Chief of Cabinet, Ministry of Water, Environment, Land Management and Urbanism of Burundi
21. Mr. Mahir Küçük, Deputy Under-Secretary of the Ministry of Environment and Forestry of Turkey
22. Mr. Jair Urriola-Quiroz, Legal Director of the Environment National Authority of Panama
23. Mr. Juan Manuel Pino Vasquez, First Secretary of the Embassy of Chile in Argentina
24. Mr. Abdu Gassim Al-Sharif Al-Assiri, UNCCD National Focal Point for Saudi Arabia
25. H.E. Mr. Laurent Stefanini, Ambassador-at-Large for the Environment, Ministry of Foreign Affairs of France
26. H.E. Ms. Kawkab Dayah, Minister of State for Environment of the Syrian Arab Republic
27. Ms. Silvia Rojo, Fundación Eco-Andina of Argentina
28. M. Patrice Burger, Centre d'actions et de réalisations internationales (CARI), France

Annexe III

Déclaration des parlementaires

Huitième table ronde des parlementaires

Buenos Aires, 24 et 25 septembre 2009

En parallèle à la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Le rôle des parlementaires dans les efforts de lutte contre la désertification: contribution à la réalisation de la sécurité alimentaire et à la lutte contre le changement climatique dans les zones arides en ces temps de crise économique

Nous, parlementaires, réunis à Buenos Aires les 24 et 25 septembre 2009 à l'occasion de la huitième table ronde et à l'invitation du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), bénéficiant du soutien plein et entier apporté par l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement d'Argentine, en même temps que la neuvième session de la Conférence des Parties (COP 9):

Réaffirmons notre engagement à faire tout notre possible pour renforcer la volonté politique essentielle à une mise en œuvre réussie de la CLD et à l'émergence d'un développement humain durable aux niveaux local, national, régional et mondial;

Sommes inquiets des tendances et des dangers permanents liés à la dégradation des terres, à l'érosion des sols, à la sécheresse et à l'appauvrissement, surtout dans les écosystèmes fragiles et les zones arides des pays en développement (24 % de la superficie terrestre totale de notre planète ont subi une dégradation ces vingt-cinq dernières années), tout en convenant que les réussites à la base en matière de lutte contre la désertification existent dans de nombreux pays (près de 16 % de ces zones ont vu leur état s'améliorer);

Reconnaissons qu'outre la nécessité de préserver la paix et d'éviter les guerres entre nations et en leur sein, notre planète est confrontée au XXI^e siècle à ces deux grands défis que représentent d'une part la lutte contre la pauvreté et la faim et d'autre part le changement climatique en optant pour des voies de développement durable, défis dont l'acuité est encore accrue du fait de la crise économique actuelle et qui ne pourront être résolus sans aborder les questions de la sécurité alimentaire et de la désertification;

Souignons que la convergence des crises alimentaire, énergétique et économique mondiales dans un contexte d'importantes évolutions climatiques présente une opportunité inédite d'agir pour repenser les priorités de développement et renouveler les efforts parlementaires;

Et reconnaissons que la volonté de promouvoir la mise en œuvre de la CLD a été exprimée lors de la huitième session de la Conférence des Parties à Madrid en septembre 2007, lorsque ces dernières ont adopté le Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (la «Stratégie»). Cette Stratégie privilégie des approches efficaces et pratiques pour une gestion durable des sols, créatrice de synergies. Ses principaux objectifs stratégiques sont: i) d'améliorer les conditions de vie des populations touchées; ii) d'accroître la productivité de ces mêmes populations; iii) de générer des bénéfices au niveau international; et iv) de mobiliser les ressources idoines afin de

contribuer à la mise en œuvre de la Convention en concluant des partenariats efficaces entre acteurs nationaux et internationaux. La Stratégie doit également obtenir le soutien des Parlements et de l'UIP.

Nous, parlementaires, déclarons et exigeons:

A. La sécurité alimentaire dans les zones arides

1. La sécurité des populations ne saurait aller sans sécurité alimentaire. Cette réalité est tout particulièrement vraie pour l'ensemble des personnes vivant dans des zones arides dégradées ou sujettes à la désertification et faisant partie des groupes les plus démunis, les plus marginalisés et faibles politiquement de notre planète. Les zones arides qui s'étendent en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie centrale ainsi que dans certaines régions d'Amérique latine sont les parties les plus ravagées au monde par ces crises.
2. Les activités parlementaires liées à la sécurité alimentaire dans les zones arides partent de trois hypothèses: a) c'est aux États touchés que revient le rôle principal dans la lutte contre l'insécurité alimentaire; b) la participation des populations et des communautés locales touchées, et notamment des femmes et des jeunes, doit être garantie; et c) les pays développés doivent activement encourager, individuellement ou conjointement, les efforts idoines des pays en développement affectés.
3. La promulgation d'une législation d'habilitation constitue un instrument essentiel à la lutte contre la désertification et pour la protection des droits de l'homme, y compris le droit de s'alimenter, ainsi qu'à la promotion d'une gouvernance environnementale au niveau national.
4. Les Parlements ont la responsabilité d'œuvrer pour instaurer un environnement assurant la sécurité alimentaire. Les politiques visant à améliorer le respect des droits d'utilisation des terres sont une condition *sine qua non* pour une gestion durable des sols. L'accès à l'eau doit en outre être garanti afin de préserver la productivité des terres arables et la fertilité des couches superficielles.
5. Dans le cadre des transactions foncières internationales, les règles et les dispositions relatives aux investissements, sous-tendues, entre autres, par les considérations de sécurité alimentaire, la hausse de la demande pour les agrocarburants et d'autres biens agricoles non alimentaires, doivent être influencées et suivies par les Parlements afin de garantir que les transactions foncières sont conclues dans le respect de l'intérêt public et maximisent la contribution de l'investissement au développement durable et au bien-être des populations pauvres des zones rurales.
6. Les Parlements doivent veiller à établir ou renforcer les systèmes de sécurité alimentaire, y compris les mesures de stockage et de commercialisation, surtout dans les zones rurales des régions sèches.
7. La CLD est tournée vers l'avenir: de fait, elle promet une plus grande appropriation locale ainsi qu'un processus d'autonomisation des fermiers dans le contexte de la gestion durable des sols. Les gouvernements ou communautés locales et régionales, soutenus ou encouragés par les parlementaires, doivent inscrire à leur ordre du jour les questions liées à la gestion durable des sols et adopter les ordonnances, lois et règles d'usage pertinentes. Les Parlements et leurs membres doivent intégrer la gestion durable des sols à leurs politiques sur le long terme et à leurs stratégies nationales de développement.
8. En raison de sa pertinence pour les questions de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté, de stabilité politique, de développement durable et d'environnement, l'agriculture doit être réévaluée à l'aune du politique. Les parlementaires des pays développés et en développement ont ici un rôle à jouer. Il conviendrait d'affecter à

l'agriculture au moins 10 % des budgets nationaux. Davantage de pays pourraient bénéficier de ces avancées si les gouvernements et les bailleurs de fonds inversaient des années d'indifférence politique et remédiaient à leur désengagement sur les questions agricoles et dans les zones rurales. L'aide au développement doit être efficace, renforçant plutôt qu'entamant les efforts nationaux pour améliorer la gouvernance agricole. La protection de l'agriculture dans les pays donateurs ainsi que les subventions aux exportations agricoles ébranlent souvent l'aide agricole et les efforts des pays en développement, ce qui induit un défi de gouvernance pour les pays donateurs ainsi qu'une incohérence politique.

9. Les Parlements doivent s'efforcer de garantir que les questions de l'alimentation et des échanges agricoles et, d'une manière plus générale, des politiques commerciales, encouragent la sécurité alimentaire au moyen notamment d'un système commercial mondial équitable, orienté vers les marchés et non spéculatif, s'intégrant dans une mondialisation durable, socialement équilibrée et juste. Les problèmes mondiaux tels que les turbulences économiques récentes exigent une coordination des solutions internationales. Les institutions financières doivent être responsables, transparentes et faire l'objet de contrôles extrêmement stricts. Les populations et pays les plus vulnérables ne doivent pas être oubliés. Les Parlements sont plus particulièrement chargés de garantir la transparence et la responsabilité des acteurs des processus de réforme économique et financière; ils ont l'obligation de questionner les ministres et de les tenir strictement responsables de l'application des mesures adoptées lors des réunions internationales.

B. Le changement climatique dans les régions sèches

10. L'UIP a à juste titre appelé les Parlements et leurs membres à comprendre que leur incombe une responsabilité particulière dans la protection des ressources naturelles et la promotion du développement durable de notre planète.

11. L'impact du changement climatique associé à la crise économique mondiale, la hausse des prix alimentaires, les pénuries d'énergie, les dégradations des écosystèmes liées à d'autres causes d'origine anthropique, sans oublier l'évolution démographique, doit être géré de façon coordonnée. Ce sont les populations pauvres et affamées des zones arides qui pâtissent le plus du double choc de la désertification et du changement climatique.

12. La CLD ne peut être envisagée séparément d'autres efforts de promotion du développement durable. L'intégration des activités environnementales au cadre plus large du développement est au cœur de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) 7. Le texte de la Convention mentionne fréquemment le développement durable, le changement climatique, la diversité biologique, les ressources en eau, les sources énergétiques, la sécurité alimentaire et les facteurs socioéconomiques. La Convention doit servir de cadre multilatéral de réflexion sur la question des sols pour encourager les mesures d'adaptation, d'atténuation et de résilience pertinentes s'intégrant aux efforts de lutte contre les effets du changement climatique.

13. De plus, dans le cadre des processus liés au changement climatique, la Convention devrait être plus étroitement liée aux efforts faits pour atteindre les objectifs pertinents, promouvoir la sécurité des populations, gérer les migrations forcées et prévenir les conflits.

14. La désertification et le changement climatique sont deux questions qui doivent être abordées en synergie, dans le cadre d'une approche intégrée garantissant un développement durable pour tous. La lutte contre la désertification doit être reconnue comme un point de départ pour contribuer à la réduction de la pauvreté et à la protection des écosystèmes. Les questions des terres/sols et du changement climatique sont étroitement liées entre elles.

Cette interpénétration doit mieux se refléter dans les processus politiques, y compris dans les activités parlementaires.

15. Où qu'elles se trouvent, les institutions ont un rôle crucial à jouer. Il convient de coordonner les actions d'atténuation du changement climatique, la planification du développement et la réduction des risques liés aux catastrophes. Cette réalité exige que ces mesures soient menées à partir du plus haut niveau politique et organisationnel. La démocratie participative, l'efficacité des institutions et la transparence doivent être garanties à tous les niveaux pour une adaptation et une atténuation efficaces.

16. Les terres et les sols peuvent faire la différence dans la lutte contre le changement climatique. Une attention accrue au lien entre ceux-ci et le changement climatique permettrait non seulement d'enrichir les débats substantiels et conceptuels sur les méthodes les plus efficaces en matière de capture du carbone, mais aussi d'instaurer une plate-forme nouvelle et intéressante afin que les pays en développement participent aux agendas de l'adaptation et de l'atténuation, d'autant que pour nombre d'entre eux, les sols sont leur ressource naturelle la plus importante.

17. La gestion durable des sols présente un potentiel significatif pour l'atténuation du changement climatique. Celui-ci est lié, entre autres, aux efforts de reboisement et de réduction de la déforestation. La séquestration du carbone dans les sols peut contribuer considérablement à réduire les émissions nocives en restaurant les sols organiques et en améliorant les terres dégradées, en préservant l'agriculture et les pâturages et en gérant les ressources en eau. L'une des manières concrètes d'avancer consisterait à étendre la portée du Mécanisme de développement propre pour couvrir les utilisations agricoles des terres et inclure les projets de capture du carbone dans les sols. La gestion durable des sols contribue de façon rentable à la protection du climat. Elle est un instrument essentiel pour atteindre les OMD et garantir la sécurité alimentaire de la planète.

18. Les gouvernements sont invités à promouvoir l'établissement d'une institution financière internationale – alimentée financièrement par les industries qui contribuent à la détérioration du climat – afin de financer des mesures d'adaptation et d'atténuation de la grave dégradation de l'environnement.

19. Du fait qu'il importe de financer les mesures nécessaires d'atténuation et qu'il n'existe pas de moyens quantifiés obligatoires pour faire participer les États pollueurs à ce financement, les Nations Unies sont invitées à adopter des mesures légales applicables contre les pollueurs.

20. Les Nations Unies sont sérieusement invitées à envisager de mettre en place un instrument international conformément à la législation internationale, comme un organe judiciaire international spécifiquement destiné à traiter les cas de pollution environnementale et leurs conséquences.

21. Le développement et le déploiement des énergies renouvelables (éolienne, biomasse et biogaz, photovoltaïque et solaire, hydroélectrique et géothermale) sont très prometteurs à l'heure de réconcilier des besoins grandissants en énergie, surtout dans les pays en développement, et la capacité de l'environnement à répondre aux défis actuels et à venir. Les sources d'énergies renouvelables sont l'un des meilleurs moyens de favoriser des économies sobres en carbone, contribuant à réduire les émissions de CO₂, promouvoir l'autosuffisance énergétique et la sécurité de l'approvisionnement, réduire la dépendance envers les carburants fossiles (pétrole, gaz et charbon) et les ressources minérales (uranium) et encourager les économies régionales en préservant l'emploi grâce aux sources énergétiques locales.

22. Il est recommandé d'accorder la préférence aux moyens évitant les redevances et autres droits pour le transfert de technologies propres.

23. La désertification et la dégradation des sols sont des questions qui méritent de susciter l'attention politique du monde entier, les besoins des zones arides devant être pleinement intégrés au Protocole de Copenhague.

24. L'initiative pour un New Deal vert mondial à Copenhague doit être soutenue à condition que la gestion durable des sols soit pleinement intégrée au texte ainsi qu'aux stratégies futures de protection climatique. Un fonds spécial international pour l'environnement devrait être créé à cette fin.

C. Les parlements pour un engagement réel et une volonté politique plus forte

25. *Nous, parlementaires, sommes convaincus que* les liens entre la désertification, la gestion durable des sols et la sécurité alimentaire ainsi qu'entre les sols et le changement climatique sont essentiels; qu'ils auront un impact transfrontalier et doivent mieux se refléter dans les processus politiques. Nous nous engageons à œuvrer en ce sens, les Parlements et leurs membres devenant des ambassadeurs de ces liens et des agents du changement.

26. La CLD mérite de rencontrer un succès plus large dans l'intérêt des populations soumises au stress de la désertification. Elle doit également bénéficier d'une meilleure visibilité. Cela ne sera possible que si son profil et ses institutions sont renforcés, faisant de la désertification une pierre angulaire de l'architecture générale de la gouvernance environnementale mondiale. En en faisant une priorité de l'agenda des décideurs, les politiques des gouvernements et des parlements relatives à la désertification, à la dégradation des sols et à l'eau n'en auront que plus de poids, ce qui entraînera une participation plus active des parties prenantes à tous les niveaux, une amélioration de la gestion des sols et de la coopération régionale, un renforcement des capacités des institutions et des populations, une plus grande sensibilisation et la promotion d'un rôle de plaidoyer et de médiation au sein d'autres processus internationaux pertinents sur les questions de la CLD. Enfin, une telle approche fournira les moyens financiers nécessaires aux pays parties touchés ayant adopté des PAN.

27. Certaines propositions concrètes pourront contribuer à faire avancer la cause de la lutte contre la désertification, la dégradation et l'érosion des sols. Parmi elles, citons la reconnaissance des couches superficielles comme un bien commun, la création d'un panel international sur la désertification, l'instauration d'un mécanisme de révision par les pairs au sein de la CLD et dans le cadre du nouveau mandat du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), la rédaction de rapports gouvernementaux réguliers sur la «comptabilité verte», l'organisation de sommets de la jeunesse et l'attribution d'un prix de la protection des sols.

28. Nous ferons tout notre possible pour renforcer la volonté politique sur ces questions aux niveaux national et international, essentielle pour une mise en œuvre réussie de la CLD.

29. Les parlements des pays développés doivent s'efforcer d'augmenter l'aide officielle au développement, surtout celle fournie par les pays n'ayant toujours pas atteint l'objectif de 0,7 % (qui doit l'être d'ici à 2015).

30. Le Réseau parlementaire de la CLD (PNoUNCCD), qu'il conviendra d'ailleurs de financer régulièrement, devra être mieux utilisé par les parlements et les parlementaires. Son comité directeur doit fournir de meilleures contributions et suivre les travaux des parlementaires dans le cadre de la CLD.

31. Les parlements et leurs membres doivent œuvrer en faveur d'une bonne gouvernance en matière de développement.

32. Une Assemblée parlementaire de l'ONU (APNU) pourrait renforcer l'efficacité, la transparence, la représentativité, la pluralité et la légitimité des efforts des institutions composant le système onusien. La création d'une APNU pourrait également être la pièce maîtresse de la surveillance parlementaire au sein du système renouvelé de la gouvernance économique et financière internationale.

33. *Enfin, en tant que parlementaires*, nous demandons au secrétariat de la CLD, avec l'aide de l'Union interparlementaire, de:

34. Prendre les mesures de suivi appropriées sur les résultats de la présente table ronde;

35. Faciliter l'organisation du neuvième Forum des parlementaires en liaison avec la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention.

36. *Nous, en notre qualité de parlementaires*, en appelons au Président du Comité directeur pour qu'il transmette cette Déclaration:

a) Aux organisateurs du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (Rome du 16 au 18 novembre 2009); et

b) Aux négociateurs du processus de Copenhague (Copenhague du 7 au 18 décembre 2009) afin qu'elle soit prise en compte, et plus particulièrement ses paragraphes 23 et 24, lors de la réflexion sur un accord post-Kyoto.

Annexe IV

Déclaration finale au nom des organisations de la société civile

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire exécutif, Mesdames et Messieurs les représentants des États parties, Mesdames et Messieurs les représentants d'organisations internationales, Mesdames et Messieurs.

En dépit des immenses espoirs suscités à la huitième session de la Conférence des Parties, nous n'avons que peu progressé, de Madrid à Buenos Aires, dans les réponses apportées aux défis qui se posent au parent pauvre parmi les trois conventions relatives à l'environnement.

Les Parties persistent malheureusement à ne s'engager financièrement que de façon trop limitée pour que l'action contre la désertification soit efficace. Les contributions économiques sont censées non seulement entretenir une structure bureaucratique inefficace, mais aussi apporter une réponse concrète au problème, ce qui n'a pas été fait à ce jour et est loin de l'être, à moins que les projets visant à lutter contre la désertification ne bénéficient d'un financement direct.

Non seulement la bataille contre la désertification n'avance pas, mais aucun indicateur commun digne de ce nom n'a été élaboré pour évaluer la situation mondiale en la matière.

De plus, l'examen de la proposition faite par le Comité de la science et de la technologie aurait dû être guidé par le souci d'étudier les aspects économiques et sociaux de la désertification, afin d'aller au-delà de ses simples composantes biologiques et physiques.

Comme l'a fait observer le Ministre brésilien, nous aurions préféré que la Conférence ait unanimement demandé que le piégeage du carbone du sol puisse être considéré comme une stratégie valable d'atténuation des effets des changements climatiques. Au lieu de cela, vous continuez à assister, de vos sièges et sans rien faire, à une débâcle d'ampleur mondiale. Et, pendant ce temps, les protagonistes de l'histoire émigrent en quête d'une vie meilleure.

À Buenos Aires, vous avez laissé passer une occasion en or en ne parvenant pas à convenir de demander qu'à Copenhague au moins un tiers des fonds alloués à l'adaptation aux changements climatiques soient réaffectés à la lutte contre la désertification dans les pays en développement.

Investir dans l'adaptation dans les zones arides, c'est parier sur une amélioration de la qualité de vie des populations qui y vivent.

L'agriculture et l'élevage sont les deux secteurs clefs à privilégier si l'on veut améliorer les moyens de subsistance des populations touchées par la désertification. À cet égard, la Conférence a gâché une chance inespérée de promouvoir le transfert de technologies et le renforcement des capacités, et d'assouplir les règles commerciales qui régissent l'exportation et l'importation de technologies ainsi que les programmes de renforcement des capacités pour lutter efficacement contre la désertification.

De plus, on continue de battre en brèche les compétences des organisations de la société civile en matière de lutte contre la désertification. La reconnaissance qui nous a été

accordée a servi à cautionner le processus mais on feint d'ignorer ce que nous pouvons apporter en tant que partenaires.

Il est inacceptable que le projet de décision contenant les critères d'éligibilité pour le parrainage des organisations de la société civile, qui doit être examiné pendant les séances du Comité plénier, ait été publié à la dernière minute.

Il est également inutile de prétendre donner la parole à la société civile vers la fin de la Conférence, ce qui laisse peu de temps pour les réactions. Et il est encore plus ridicule d'organiser une séance de dialogue ouvert alors que seul un petit nombre d'États Parties n'est pas pris par d'autres réunions et est en mesure d'assister à la Plénière pour écouter ce que nous avons à proposer.

L'impossibilité de modifier l'ordre du jour pour déplacer une des séances de dialogue ouvert et la tenir la première semaine, et le fait qu'une autre de ces séances a été réduite à une heure et demie sont des exemples patents du manque d'intérêt des États Parties pour les priorités de leur population.

Dans ce contexte, nous nous sentons obligés de revoir et de repenser nos relations avec les États Parties et avec le secrétariat de la Convention. L'invitation des organisations de la société civile à participer au débat de haut niveau constitue cependant un exemple positif à prendre en compte.

Toutefois, si cette pratique devait être interrompue et si nous devons être cantonnés au rôle de spectateurs, nous, représentants de la société civile, serions dans l'obligation de remettre en question notre participation au forum de la Convention.

Quoi qu'il en soit, nous renforcerons notre action visant à améliorer les moyens de subsistance des populations touchées par la désertification. Nous continuerons à œuvrer pour que les progrès de la lutte contre la désertification répondent aux besoins des personnes les plus désavantagées plutôt qu'aux préoccupations des gouvernements et des organisations internationales.

Annexe V

Documents dont est saisie la Conférence des Parties à sa neuvième session

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
ICCD/COP(9)/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/2	Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018). Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre de la Stratégie
ICCD/COP(9)/2/Add.1	Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018). Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre de la Stratégie. Additif. Alignement des programmes d'action sur la Stratégie
ICCD/COP(9)/3	Options fondées sur des données pour améliorer les modalités de la coordination régionale. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/4	Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018). Suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/4/Add.1	Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018). Suite à donner aux recommandations du Corps commun d'inspection. Note du secrétariat. Additif. Procédures révisées pour la participation des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention, et notamment des critères de sélection précis ainsi qu'un mécanisme permettant d'assurer une répartition équilibrée des participants des différentes régions
ICCD/COP(9)/4/Add.2	Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018). Suite à donner aux recommandations du Corps commun d'inspection. Note du secrétariat. Additif. Élaboration et application d'une stratégie globale de communication
ICCD/COP(9)/5	Programme et budget de l'exercice biennal 2010-2011. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/5/Add.1	Programme et budget de l'exercice biennal 2010-2011. Note du secrétariat. Additif. Examen du projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat (2010-2011)
ICCD/COP(9)/5/Add.2	Programme et budget de l'exercice biennal 2010-2011. Note du secrétariat. Additif. Examen du projet de programme de travail biennal chiffré du Mécanisme mondial (2010-2011)
ICCD/COP(9)/5/Add.3	Programme et budget de l'exercice biennal 2010-2011. Note du secrétariat. Additif. Examen du projet de programme de travail biennal chiffré du Comité de la science et de la technologie (2010-2011)

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
ICCD/COP(9)/5/Add.4	Programme et budget de l'exercice biennal 2010-2011. Note du secrétariat. Additif. Examen du projet de programme de travail biennal chiffré du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (2010-2011)
ICCD/COP(9)/6	Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/6/Add.1	Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Examen du rapport sur l'exécution du programme de travail conjoint du secrétariat et du Mécanisme spécial (2008-2009)
ICCD/COP(9)/6/Add.2	Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Examen du rapport sur l'exécution du programme de travail biennal chiffré du Mécanisme mondial (2008-2009)
ICCD/COP(9)/6/Add.3	Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention. Note du secrétariat. Additif. États financiers non vérifiés des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2008
ICCD/COP(9)/6/Add.4	Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention. Note du secrétariat. Additif. États financiers vérifiés des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et rapport du Comité des commissaires aux comptes
ICCD/COP(9)/6/Add.5	Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Rapport sur l'état des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2008-2009
ICCD/COP(9)/6/Add.6	Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention. Note du secrétariat. Additif. États financiers vérifiés des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, y compris le rapport d'audit de PricewaterhouseCoopers SpA pour le Mécanisme mondial
ICCD/COP(9)/6/Add.7	Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention. Note du secrétariat. Additif. États financiers vérifiés des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2008-2009, y compris le rapport d'audit de PricewaterhouseCoopers SpA au 31 décembre 2008 pour le Mécanisme mondial
ICCD/COP(9)/7	Procédures ou mécanismes institutionnels supplémentaires susceptibles d'aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention. Note du secrétariat. Mandat du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
ICCD/COP(9)/8	Rapport sur les progrès réalisés dans la gestion du fichier d'experts indépendants. Note du secrétariat

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
ICCD/COP(9)/9	Évaluation du Mécanisme mondial par le Corps commun d'inspection. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/10	Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/10/Add.1	Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents. Note du secrétariat. Additif. Collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale au cours de la période à l'examen
ICCD/COP(9)/11	Suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que des résultats des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/12	Article 47 du Règlement intérieur. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/13	Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions de mise en œuvre. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/14	Annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/15	Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020). Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/16	Accréditation des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, admission d'observateurs. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/16/Add.1	Accréditation des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, admission d'observateurs. Note du secrétariat. Additif
ICCD/COP(9)/17	Pouvoirs des délégations. Rapport du Bureau de la Conférence des Parties
ICCD/COP(9)/INF.1	Renseignements à l'intention des participants
ICCD/COP(9)/INF.2	Status of ratification of UNCCD
ICCD/COP(9)/INF.3	List of participants
ICCD/COP(9)/INF.4	Directory of focal points for UNCCD
ICCD/COP(9)/INF.6	Information note on the permanent structure of the UNCCD secretariat and the human resources required to deliver the expected outputs in the programme of work of the secretariat
ICCD/COP(9)/INF.7	Document de référence pour les débats de groupe organisés au cours du segment de haut niveau.
ICCD/COP(9)/MISC.1	United Nations Convention to Combat Desertification comprehensive communication strategy. Land Matters

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
ICCD/COP(9)/MISC.2	The 10-year strategic plan and framework to enhance the implementation of the Convention (2008-2018). Mechanisms to facilitate regional coordination of the implementation of the Convention. Note by the secretariat. Compilation of regional proposals
ICCD/COP(9)/MISC.3	Support by the United Nations Environment Programme to the Implementation of the Convention. Note by the secretariat

Documents dont est saisi le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa huitième session

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
ICCD/CRIC(8)/1	Ordre du jour provisoire et annotations. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(8)/2	Plans de travail des institutions et organes subsidiaires de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(8)/2/Add.1	Plans de travail des institutions et organes subsidiaires de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Examen du projet de plan de travail pluriannuel du secrétariat (2010-2013)
ICCD/CRIC(8)/2/Add.2	Plans de travail des institutions et organes subsidiaires de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Examen du projet de plan de travail pluriannuel commun du secrétariat et du Mécanisme mondial (2010-2011)
ICCD/CRIC(8)/2/Add.3	Plans de travail des institutions et organes subsidiaires de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Examen du projet de plan de travail pluriannuel du Mécanisme mondial (2010-2013)
ICCD/CRIC(8)/2/Add.4	Plans de travail des institutions et organes subsidiaires de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Examen du projet de plan de travail pluriannuel du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (2010-2013)
ICCD/CRIC(8)/3	Examen des informations disponibles sur le financement de la mise en œuvre de la Convention par les institutions et organismes multilatéraux, y compris des informations sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(8)/3/Add.1	Examen des informations disponibles sur le financement de la mise en œuvre de la Convention par les institutions et organismes multilatéraux, y compris des informations sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial. Note du secrétariat. Additif. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial sur ses stratégies, programmes et projets de financement des surcoûts convenus des activités se rapportant à la désertification

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
ICCD/CRIC(8)/4	Examen des résultats et évaluation de la mise en œuvre de la Convention et du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018). Note du secrétariat
ICCD/CRIC(8)/5	Amélioration des procédures de communication d'informations ainsi que de la qualité et de la structure des rapports à soumettre à la Conférence des Parties: examen du projet de directives pour l'établissement des rapports mentionné dans la décision 8/COP.8. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(8)/5/Add.1	Amélioration des procédures de communication d'informations ainsi que de la qualité et de la structure des rapports à soumettre à la Conférence des Parties: examen du projet de directives pour l'établissement des rapports mentionné dans la décision 8/COP.8. Note du secrétariat. Additif. Indicateurs de résultats pour l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie
ICCD/CRIC(8)/5/Add.2	Amélioration des procédures de communication d'informations ainsi que de la qualité et de la structure des rapports à soumettre à la Conférence des Parties: examen du projet de directives pour l'établissement des rapports mentionné dans la décision 8/COP.8. Note du secrétariat. Additif. Guide méthodologique sur l'emploi des indicateurs de résultats pour l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie et des métadonnées correspondantes
ICCD/CRIC(8)/5/Add.3	Amélioration des procédures de communication d'informations ainsi que de la qualité et de la structure des rapports à soumettre à la Conférence des Parties: examen du projet de directives pour l'établissement des rapports mentionné dans la décision 8/COP.8. Note du secrétariat. Additif. Glossaire des indicateurs de résultats pour l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie et des meilleures pratiques
ICCD/CRIC(8)/5/Add.4	Amélioration des procédures de communication d'informations ainsi que de la qualité et de la structure des rapports à soumettre à la Conférence des Parties: examen du projet de directives pour l'établissement des rapports mentionné dans la décision 8/COP.8. Note du secrétariat. Additif. Annexe financière, programme et fiche de suivi des programmes et projets
ICCD/CRIC(8)/5/Add.5	Amélioration des procédures de communication d'informations ainsi que de la qualité et de la structure des rapports à soumettre à la Conférence des Parties: examen du projet de directives pour l'établissement des rapports mentionné dans la décision 8/COP.8. Note du secrétariat. Additif. Cadre commun pour la définition et la sélection des meilleures pratiques

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
ICCD/CRIC(8)/5/Add.6	Amélioration des procédures de communication d'informations ainsi que de la qualité et de la structure des rapports à soumettre à la Conférence des Parties: examen du projet de directives pour l'établissement des rapports mentionné dans la décision 8/COP.8. Note du secrétariat. Additif. Examen de la contribution du Comité de la science et de la technologie sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie ²
ICCD/CRIC(8)/5/Add.7	Amélioration des procédures de communication d'informations ainsi que de la qualité et de la structure des rapports à soumettre à la Conférence des Parties: examen du projet de directives pour l'établissement des rapports mentionné dans la décision 8/COP.8. Note du secrétariat. Additif. Examen de la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 4 de la Stratégie
ICCD/CRIC(8)/INF.1	Procédures ou mécanismes institutionnels additionnels de nature à aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention. Structure institutionnelle des systèmes d'examen et d'évaluation au titre des Conventions de Rio
ICCD/CRIC(8)/INF.2	Modèle de présentation de directives pour l'établissement des rapports. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(8)/INF.3	Proposition de projet de grande envergure d'aide aux États parties touchés pour la surveillance de la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie. Note du secrétariat

Documents dont est saisi le Comité de la science et de la technologie à sa neuvième session

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
ICCD/COP(9)/CST/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/CST/2	Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018). Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/CST/2/Add.2	Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018). Note du secrétariat. Additif. Rapport sur l'organisation de la première Conférence scientifique dans le cadre de la Convention.

² Ce document sera publié pendant la session.

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
ICCD/COP(9)/CST/3	Projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal) du Comité de la science et de la technologie (2010-2013). Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/CST/4	Avis concernant la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/CST/5	Rapport sur les progrès de l'évaluation de la dégradation des terres arides. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/CST/6	Rapport sur le programme de bourses d'études de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Note du secrétariat
ICCD/COP(9)/CST/INF.1	Directory of science and technology correspondents.
ICCD/COP(9)/CST/INF.2	Report of the UNCCD 1st Scientific Conference.
ICCD/COP(9)/CST/INF.3	UNCCD 1st Scientific Conference: Synthesis and recommendations.

Autres documents disponibles à la session

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
ICCD/COP(8)/16	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa huitième session: délibérations
ICCD/COP(8)/16/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa huitième session: mesures prises
ICCD/COP(7)/16	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa septième session: délibérations
ICCD/COP(7)/16/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa septième session: mesures prises
ICCD/COP(6)/11	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa sixième session: délibérations
ICCD/COP(6)/11/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa sixième session: mesures prises
ICCD/COP(5)/11	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa cinquième session: délibérations
ICCD/COP(5)/11/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa cinquième session: mesures prises
ICCD/COP(4)/11/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa quatrième session: mesures prises
ICCD/COP(3)/20/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa troisième session: mesures prises

ICCD/COP(2)/14/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session: mesures prises
ICCD/COP(1)/11/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session: décisions prises
ICCD/CRIC(7)/5	Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sur sa septième session, tenue à Istanbul du 3 au 14 novembre 2008
